

Devenez mécène de Kerguéhennec!

Un acte fort d'engagement...

pour un projet artistique et culturel de qualité, tourné vers une grande diversité de publics. C'est un soutien à la création artistique (résidences d'artistes, expositions), à l'acquisition d'œuvres (sculptures du parc et collection Tal Coat), et à la mise en place de nouveaux projets.

... simple et avantageux

Toute personne désireuse de participer au rayonnement du Domaine de Kerguéhennec peut choisir librement le montant de son don et bénéficie :

- d'une réduction d'impôt : 66 % pour les particuliers (dans la limite de 20 % du revenu imposable)
- et, pour les dons de plus de 30 €, d'une publication offerte (éditions Kerguéhennec).

Vous souhaitez participer à cette aventure?

Il suffit de compléter le formulaire à télécharger ici.

24 Apr 2024 - 21:48:01 - 1 of 2

Mécénat - Domaine de Kerguehennec

Pour les entreprises, la réduction d'impôts pour du mécénat (financier, en nature ou de compétences) est de 60 %, dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaires annuel hors taxe.

Des contreparties peuvent être envisagées si leur valeur demeure dans une « disproportion marquée » avec le montant du don.

24 Apr 2024 - 21:48:01 - 2 of 2